

l'Esplanade des Mosquées le 28 septembre 2000, une Intifada spontanée éclate. Elle connaît une répression immédiate et violente, qui produit inévitablement des réactions armées et l'objectif recherché par Israël : la militarisation de l'Intifada.

Une série de rencontres se solde par des désaccords : réunion à Paris puis à Charm el-Cheikh en octobre 2000, à Washington en décembre et à Erez.

## 2001 : Taba

À Taba, en janvier 2001, sur proposition de nouveaux paramètres de négociation par Clinton, les Israéliens acceptent la souveraineté palestinienne sur certains quartiers de Jérusalem-Est. Un désaccord important porte sur la souveraineté sur la zone attenante à l'Esplanade des Mosquées et le Mur des Lamentations. Israël veut conserver 6 % de la Cisjordanie et accepte le retour de seulement 40000 réfugiés palestiniens hors regroupement familial. Sur la question des réfugiés la négociation est reportée.

En février 2001, Ariel Sharon, chef du Likoud, est élu Premier ministre d'Israël. Il stoppe toute relation avec Yasser Arafat ; l'armée israélienne réinvestit et bloque la Cisjordanie.

En avril 2003 un quartette composé de l'ONU, l'Union européenne, des USA et de la Russie adopte une feuille de route diplomatique destinée à aboutir, par étapes, en 2004-2005 à un règlement permanent du conflit israélo-palestinien sur la base du principe de l'existence de deux États.

## 2003 : l'Initiative de Genève

En octobre 2003, Yasser Abed Rabbo et Yossi Beilin, déjà protagonistes des négociations de Taba, veulent poursuivre la discussion et proposent l'Initiative de Genève. En pleine escalade guerrière cet accord démontre que la paix est possible. Le texte, sans valeur juridique, prévoit le partage de la souveraineté sur Jérusalem qui serait la capitale des deux États, l'évacuation par Israël de 98 % de la Cisjordanie (dont la plupart des colonies) et de la totalité de la bande de Gaza et une proposition aux réfugiés d'un choix entre plusieurs options (installation dans le futur État palestinien, rester définitivement dans le pays d'accueil, moyennant indemnisation, aller s'installer dans un pays tiers ou le retour en Israël). L'Initiative se base sur la reconnaissance réciproque immédiate de deux États.

En 2005 Mahmoud Abbas devient président de l'Autorité palestinienne après le décès d'Arafat. Il renoue les contacts avec Sharon. Les colonies de la Bande de Gaza sont évacuées unilatéralement mais la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est s'intensifie.

## 2007 : Conférence d'Annapolis

La conférence d'Annapolis, située dans le contexte de la Feuille de route, officialise pour la première fois la solution « à deux États ». Cependant, les dirigeants des deux camps ne parviennent pas à s'accorder sur une base commune de

négociations éloignant ainsi la perspective de trouver des compromis sur les questions clés. L'année suivante Ehud Olmert entretient l'illusion de négociations.

## 2010 : les dernières négociations

En septembre 2010, sous l'égide d'Obama, John Kerry essaye de relancer les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Les pourparlers de paix étaient interrompus depuis l'offensive israélienne « Plomb durci » sur la bande de Gaza, en décembre 2008.

Mahmoud Abbas demande la suspension de la construction des implantations juives de Cisjordanie. Netanyahu demande que les Palestiniens reconnaissent Israël comme l'État du peuple juif, ce qui est inacceptable pour les Palestiniens. Aucune avancée n'est dès lors possible.

Les années suivantes sont marquées par les attaques contre Gaza et la croissance exponentielle de la colonisation. Le nombre de logements mis en chantier dans les colonies de Cisjordanie est toujours plus important.

Ni les tentatives de relance des négociations par Kerry en 2013, ni le projet de conférence internationale prise par François Hollande en janvier 2015 ne feront changer Israël de position.

## Les bases de la solution

L'échec de la mise en œuvre des accords d'Oslo et de toutes les négociations depuis a démontré la faillite du bilatéralisme et l'obligation de l'intervention des institutions internationales pour imposer l'application du droit international.

Les bases juridiques de la fin de ce conflit sont dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de Genève de 1949 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, ainsi que dans de nombreuses résolutions de l'ONU.

Aucune négociation, aucune solution ne sont possibles sans :

- La libération des prisonniers politiques, considérée comme un préalable ;
- La création d'un État palestinien souverain disposant de frontières sûres et définies, sur la ligne verte, des moyens d'assurer sa sécurité. La fin de la colonisation. La destruction du mur déclaré illégal par la Cour internationale de justice en 2004 ;
- La souveraineté palestinienne sur Jérusalem-Est ;
- La mise en œuvre de la résolution 194 de l'AG de l'ONU sur le droit au retour des réfugiés.

C'est sur ces bases que la France peut contribuer à la mise en place d'une solution.

Déjà le 2 décembre 2003, dans un communiqué l'AFPS disait « Les contours de la paix, fondée sur le droit international, sont connus ; ce qui manque à leur aboutissement c'est l'engagement politique concret de la communauté internationale, singulièrement de l'Union européenne. L'Europe a les moyens d'intervenir, sans cacher une nouvelle fois son inertie derrière la politique de vétos des États-Unis ».